

# Revitalisation de prairies maigres et entretien de forêts protectrices aux Grattes

## Coupe de bois dès le 17 août 2009 et perturbation du trafic

Le Département de la gestion du territoire communique:

Le secteur des Grattes, sur le territoire de la commune de Rochefort, est inscrit à l'inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP) et pour une partie du périmètre, à l'inventaire fédéral préalable des prairies et pâturages maigres de 1999 (PPS). Ces prairies maigres s'embroussaillent et se ferment pourtant peu à peu, mettant ainsi en péril leur grande valeur naturelle. Le canton, à l'initiative de la section nature du Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), et les communes concernées, Rochefort et Corcelles-Cormondèche, propriétaire chacune d'une partie des terrains, ont saisi l'opportunité offerte par la Confédération dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle de mettre en œuvre des travaux conséquents pour entretenir et conserver ces milieux importants pour la biodiversité.

Dans le cadre de ces travaux, le secteur sera débroussaillé, les lisières seront revitalisées et des mesures favorables à la biodiversité en forêt seront prises. En réduisant l'embroussaillage de ces prairies, on favorisera les espèces de plantes des milieux ouverts, dont des orchidées. D'autres espèces moins spectaculaires en bénéficieront également, par exemple les orpins et certaines graminées, qui sont indispensables au développement de papillons menacés en Suisse, comme l'Apollon ou le Silène. Les reptiles profiteront également des travaux entrepris.

### Coupe de bois dès le 17 août et perturbation du trafic

Cette action en faveur des prairies maigres sera réalisée conjointement à une coupe de bois destinée à renforcer le rôle protecteur de la forêt située en amont de la RC170 (protection de la route contre les chutes de pierres). Ces travaux débuteront le 17 août et s'étendront jusqu'en octobre 2009. Ce double chantier, mené en étroite collaboration par le SFFN et les communes concernées, occasionnera quelques perturbations du trafic dans le secteur des Grattes. Nous remercions d'ores et déjà les usagers de se conformer à l'avis de fermeture qui sera publié par le Service des ponts et chaussées.

### Pour de plus amples renseignements :

**Marie-France Cattin, collaboratrice scientifique au Service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 47 48.**

**Pascal Junod, ingénieur forestier de l'arrondissement de Boudry, tél. 032 842 29 93.**

Neuchâtel, le 14 août 2009